

Taux de places d'apprentissage

Définitions et informations complémentaires

Objectif de la collecte

Renseigner le taux de places d'apprentissage par canton au regard du taux suisse.

Exemple d'utilisation

Le taux de places d'apprentissage indique l'investissement des entreprises dans la formation professionnelle duale. Il est observé afin de s'assurer, à terme, de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

Niveau d'enseignement visé

Secondaire II : formation professionnelle.

Cantons concernés

Espace romand de la formation : cantons de Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et parties francophones des cantons de Berne, Fribourg et Valais.

Collecte des données

Les données ont été collectées par l'OFS auprès des cantons.

Méthode de calcul

« Le taux de places d'apprentissage montre la part en pourcent que représentent les places d'apprentissage dans le total des emplois standardisés en équivalents plein temps (EPT). » Les places d'apprentissage concernant les apprenti.es non soumi.es aux cotisations AVS (assurance vieillesse et survivants) ont été inclus.es dans le total des emplois. ([Office Fédéral de la Statistique](#))

Mise à jour

Ces chiffres sont disponibles sur notre site à partir de l'année 2015 (cf. [archives](#)). Les mises à jour des données sont annuelles (en principe en janvier). Les dernières données disponibles concernent l'année 2021 (décalage de 3 ans par rapport à l'année en cours).